



Délibération 2021_07_20

Objet : Tableau des emplois

Le sept juillet deux mille vingt-et-un, à neuf heures et trente minutes, en visio-conférence, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-trois juin deux mille vingt-et-un, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : xx (xx voix)

Éric PROVOST (3 voix) ; Olivier DEMARTY (1 voix) ; Daniel GUILLÉ (2 voix) ; Sylvie GAUTREAU (1 voix) ; Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; Rémy ORHON (3 voix) ; Yannick BENOIST (1 voix) ; Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; Luc NORMAND (1 voix) ; Thierry COIGNET (1 voix) ; Saïd EL MAMOUNI (1 voix) ; Jean CHARRIER (1 voix) ; Jean-Pierre BRU (1 voix) ; Jean-Yves HENRY (2 voix).

Absents représentés : xx (xx voix)

Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Éric PROVOST ; Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à Jean-Pierre BRU.

Assistaient également :

Jean-Michel EMPROU (suppléant de Sylvie GAUTREAU) ; Caroline ROHART (SYLOA).

Nombre de votants : 18 (dont 3 pouvoirs) pour un total de 31 voix.

Secrétaire de séance :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant du syndicat, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et temporaires nécessaires au fonctionnement des services.

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-364 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'avis favorable du comité technique du 11 juin 2021,

Sur la proposition du Président :

Filière	Grade (Catégorie)	Emploi	Permanent	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants	
Technique	Ingénieur principal (A)	Directrice Syndicat-coordonnatrice SAGE et ASTER	x	35/35 ^e	Oui (motif : technicité particulière)	x		
	Ingénieur (A)	Animatrice-chargé de mission SAGE	x	35/35 ^e	Oui (motif : technicité particulière)	x		
		Animatrice SAGE Qualité des eaux	x	35/35 ^e	Oui (motif : technicité particulière)		x	
		Chargé de mission évaluation	x	35/35 ^e	Oui (motif : transfert)	x		
		Chargée de mission ASTER – Coordination des contrats	x	35/35 ^e	Oui (motif : technicité particulière)	x		
		Chargé de mission Gestion quantitative		35/35 ^e	Oui (motif : renfort temporaire)		x	
Administrative	Attaché (A)	Chargé de communication-concertation	x	28/35 ^e	Oui (motif : technicité particulière)		x	
	Rédacteur (B)	Responsable administrative - comptable	x	35/35 ^e	Oui (motif : technicité particulière)		x	
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (C)	Secrétaire-comptable	x	35/35 ^e	Oui (motif : transfert)		x	
	Adjoint administratif principal 2 ^{nde} classe (C)	Assistante administrative - comptable			7/35 ^e	Oui (motif : accroissement temporaire d'activité)		x
		Responsable administrative et financière	x	35/35 ^e	Oui (motif : technicité particulière)		x	

Soit un total de 11 postes ouverts, dont 9 permanents.

**Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité**

- **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 7 juillet 2021.
- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des emplois sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Vertou, le 7 juillet 2021

 Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON